

Intervention de Jean Taittinger (20 septembre 1977)

Légende: Le 20 septembre 1977, lors du Conseil des ministres de la Communauté économique européenne (CEE), Jean Taittinger, secrétaire d'État français aux Affaires étrangères, fait part des préoccupations de son gouvernement au sujet de la demande d'adhésion de l'Espagne aux Communautés européennes.

Source: La politique étrangère de la France. Textes et documents. dir. de publ. Ministère des Affaires étrangères. 3e trimestre 1977. Paris: La Documentation Française. "Intervention de M. Taittinger secrétaire d'État aux Affaires étrangères, lors du Conseil des ministres de la CEE au sujet de la demande d'adhésion de l'Espagne (20 septembre 1977)", p. 66-67.

Copyright: (c) La Documentation française

URL: http://www.cvce.eu/obj/intervention_de_jean_taittinger_20_septembre_1977-fr-f34caaaf-4af1-43de-9bde-ffd8c49d2312.html

Date de dernière mise à jour: 06/02/2014

Intervention de Jean Taittinger (20 septembre 1977)

Le Gouvernement français est d'accord pour que les procédures prévues aux traités, dans le cas de demandes d'adhésion aux Communautés, soient engagées. Il convient donc, à cet effet, que vous soyez chargé par le Conseil d'accuser réception de la demande de l'Espagne et d'autre part que nous invitons la Commission à rendre les avis qui permettront au Conseil de se prononcer dans les conditions indiquées par les traités.

Ces décisions traduiront l'esprit positif dans lequel chacun de nos gouvernements accueille la candidature de l'Espagne. Cette disposition d'esprit a été affirmée au Premier ministre espagnol lors de sa récente visite à Paris. Elle s'accompagne d'une claire conscience des questions que pose cette nouvelle perspective d'élargissement, tant par elle-même que par le fait qu'elle s'ajoute à celle résultant de deux autres candidatures.

Nous avons les uns et les autres, individuellement et collectivement, exprimé nos préoccupations, tant en ce qui concerne les conséquences économiques et notamment agricoles de cet élargissement que ses incidences sur les conditions générales de la marche et du développement de la Communauté et ses effets sur le fonctionnement des institutions. Il y a déjà eu des discussions d'ordre général à ce sujet au Conseil européen de Rome puis entre les ministres des Affaires étrangères. Je rappellerai pour ma part au Conseil la position française telle qu'elle a été exprimée en dernier lieu à l'issue de la visite de M. Suarez au Président de la République : il faut commencer par assurer aux producteurs méditerranéens des avantages comparables à ceux des autres agriculteurs de la Communauté - j'ai d'ailleurs eu moi-même l'occasion, au cours de la session de juin de ce Conseil, d'évoquer partiellement cette question.

Il faudra ensuite conduire la négociation avec précision et réalisme afin que les garanties et les transitions soient fixées au niveau indispensable, étant entendu que l'adhésion de l'Espagne à la Communauté devra entraîner des avantages réciproques.

Enfin, nous devons nous interroger sur les moyens d'assurer, en vue d'un nouvel élargissement, un fonctionnement efficace des institutions communautaires.